



Feuillet d'information 4

Droits d'exploitation des ressources forestières

Le présent feuillet d'information offre des renseignements généraux sur les droits à payer en lien avec l'exploitation des ressources forestières au Yukon. Si vous désirez obtenir des renseignements plus complets, veuillez communiquer avec le bureau d'Inspections et suivi de la conformité de votre localité ou la Direction de la gestion des forêts.

Droits de demande

Des droits de demande sont perçus lorsque vous présentez une demande de licence de coupe de bois à des fins commerciales. Ils sont calculés en fonction du volume de bois, ou mètres cubes, que vous prévoyez de couper. Il n'y a pas de droits de demande à payer pour les permis d'exploitation des ressources forestières à des fins personnelles. Le tableau ci-dessous présente un résumé des droits à payer.

Licences de coupe	
Moins de 100 m ³	10 \$
De 100 m ³ à 1 000 m ³	50 \$
Plus de 1 000 m ³	100 \$
Permis d'exploitation des ressources forestières	sans frais

Frais relatifs à la sécurité

Un dépôt de garantie d'un minimum de 100 \$ sera perçu pour toute récolte de bois à des fins commerciales.

Droits du bois sur pied

Les droits du bois sur pied correspondent au montant payé par un particulier ou une entreprise pour pouvoir récolter du bois d'œuvre sur des terres publiques.

En vertu de la Loi sur les ressources forestières, le montant des droits du bois sur pied est le total des quatre droits pouvant être perçus et est valide pour toute la durée du permis.

droits sur le bois d'œuvre + droits de reboisement + droits d'aménagement + droits pour l'utilisation des routes

droits du bois sur pied

Les quatre droits pouvant être perçus qui constituent les droits du bois sur pied sont détaillés à la prochaine page.

Gouvernement du Yukon

Yukon.ca/fr

Énergie, Mines et Ressources

Direction de la gestion des forêts

Mile 918, route de l'Alaska

Tél. : 867-456-3999

Sans frais : 1-800-661-0408

poste 3999

Courriel : forestry@yukon.ca

Direction de la gestion des terres, Section de l'utilisation des terres

Tél. : 867-667-5215

Sans frais : 1-800-661-0408

poste 5215

• Permis d'utilisation des terres

Inspections et suivi de la conformité

Dawson

Tél. : 867-993-5468

Haines Junction

Tél. : 867-634-2256

Mayo

Tél. : 867-996-2343

Carmacks

Tél. : 867-863-5271

Whitehorse

Tél. : 867-456-3877

Teslin

Tél. : 867-390-2531

Watson Lake

Tél. : 867-536-7335

Ross River

Tél. : 867-969-2243

Feuillet d'information 4

Droits sur le bois d'œuvre

Cette part des droits du bois est perçue en tant que droits au bois d'œuvre récolté.

Article	Droits par m ³
Bois vert ou arbres morts	1,00 \$
À l'occasion, les droits sur le bois d'œuvre qui se trouve dans des zones menacées ou touchées par des perturbations naturelles peuvent être réduits pour favoriser la santé des forêts.	0,25 \$

Droits de reboisement

Cette portion des droits du bois sur pied est perçue en vue de compenser le coût des programmes de reboisement.

Le droit est basé sur le coût moyen du reboisement au Yukon. Il est établi selon les plans de reboisement préparés lors de l'élaboration du plan d'exploitation du site.

Licence ou permis	Droits par m ³
Licence d'abattage de bois d'œuvre	5,00 \$*
Licence d'exploitation d'une terre à bois	5,00 \$*
Licence d'abattage de bois de chauffage	sans frais
Permis d'exploitation des ressources forestières	sans frais

* Le montant des droits peut être mis à jour annuellement en fonction des coûts moyens de reboisement.

*Le présent document a été rédigé sans distinction de genre.

Droits d'aménagement et d'utilisation des routes

En vertu de la Loi sur les ressources forestières, les droits d'aménagement d'une zone visée par un permis sont compris dans les droits du bois sur pied comme droits d'aménagement et droits pour l'utilisation des routes, tels que décrits ci-après :

Article	Droits par m ³
Droits d'aménagement	Coûts d'aménagement approuvés divisés par le volume total de la zone de planification pour obtenir le coût moyen par m ³ de bois d'œuvre disponible.
Droits pour l'utilisation des routes	Coûts approuvés pour la construction et coûts prévus pour l'entretien ou la mise hors service basés sur le coût moyen par m ³ de bois d'œuvre disponible.

Services aux collectivités
Entreprises, associations et coopératives

Tél. : 867-667-5314
Sans frais : 1-800-661-0408 poste 5314

• Répertoire des entreprises

Voirie et Travaux publics
Direction de l'entretien des routes

Tél. : 867-667-5644
Sans frais : 1-800-661-0408 poste 5644

• Permis d'accès

Autres organismes gouvernementaux

Commission de la santé et de la sécurité au travail du Yukon

Tél. : 867-667-5645
Sans frais : 1-800-661-0443

Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

Tél. : 867-668-6420
Sans frais : 1-866-322-4040

Ville de Whitehorse

Tél. : 867-668-8346
• Récolte de bois de chauffage
• Permis d'exploitation